



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/24859  
27 novembre 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 24 NOVEMBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Vous trouverez ci-après un compte rendu d'événements récents intéressant l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM), à l'intention du Conseil de sécurité.

Plusieurs événements inquiétants se sont produits dans les quelques jours qui ont immédiatement précédé l'arrivée à Mogadishu de mon nouveau représentant spécial, M. Kittani. Le 28 octobre, le général Aidid a :

a) Déclaré que désormais, le bataillon pakistanais (qui effectuait des patrouilles pour maintenir la paix) ne serait plus toléré dans les rues de Mogadishu;

b) Ordonné l'expulsion dans les 48 heures du Coordonnateur de l'assistance humanitaire de l'ONUSOM, M. Bassiouni, soutenant que ses activités étaient contraires aux intérêts de la population somalie et que sa sécurité ne pouvait plus être garantie;

c) Averti que tout déploiement autoritaire de l'ONUSOM ne manquerait pas de provoquer des affrontements violents et que le déploiement de forces des Nations Unies à Kismayo et à Berbera n'était plus accepté.

L'ordre d'expulsion de M. Bassiouni a pu être retardé de sept jours à la demande du commandant de l'ONUSOM, le général Shaheen, mais il n'a pas été possible d'obtenir qu'il soit révoqué. M. Bassiouni a donc été affecté à une mission à Nairobi.

Un autre élément inquiétant, depuis quelques semaines, et qui a été apparemment suscité par des chefs de faction locaux, est l'idée, largement répandue parmi les Somalis, que l'ONU a décidé de renoncer à la politique de coopération et se prépare à "envahir" le pays.

Afin de dissiper ces fictions, j'ai autorisé mon porte-parole à faire publiquement, le 2 novembre, la déclaration suivante :

"En nommant un nouveau Représentant spécial du Secrétaire général en Somalie, l'ONU réaffirme sa ferme volonté d'aider la population somalie à surmonter les tragiques difficultés dans lesquelles se trouve son pays. C'est là l'occasion de relancer la coopération et la collaboration entre la Somalie et la communauté internationale. Il s'agit de sauver des êtres humains de la mort, de vaincre le spectre de la famine et de la guerre civile et de préparer la voie à la réconciliation politique.

L'ONU ne peut réussir dans cette entreprise que si elle bénéficie de l'assentiment et du soutien des Somalis. Les objectifs visés et les méthodes employées sous la conduite de M. Kittani resteront absolument tels qu'ils ont été définis par le Conseil de sécurité. Le Secrétaire général ne doute pas que M. Kittani bénéficiera dans cette tâche de la totale coopération de ses interlocuteurs somalis."

Néanmoins, les appréhensions suscitées par les intentions que l'on prête à l'ONU, encore soupçonnée de vouloir entreprendre une action autoritaire en Somalie, ont persisté. Sous l'effet de ce "syndrome de l'invasion", il se pourrait que le général Aidid, dit-on, ait tenté un rapprochement avec M. Ali Mahdi afin de se liquer avec celui-ci contre "l'ennemi commun", c'est-à-dire l'ONU.

Deux véhicules de patrouille conduits par des observateurs militaires de l'ONUSOM sans armes et qui suivaient la ligne de démarcation à Mogadishu ont été emmenés de force par des éléments armés. Les observateurs militaires ont été dépouillés de tout ce qu'ils possédaient. L'ONUSOM a pu savoir que les véhicules avaient été emmenés vers la zone qui se trouve sous l'autorité de M. Ali Mahdi (Mogadishu-Nord), mais ce dernier a nié toute responsabilité dans l'incident.

Lorsque M. Kittani est arrivé à Mogadishu le 8 novembre, il est immédiatement allé saluer M. Ali Mahdi et le général Aidid. Il les a assurés que le mandat de paix et de coopération de l'ONUSOM, tel qu'il a été défini par le Conseil de sécurité, restait inchangé, mais il a fait valoir que la communauté internationale s'impatientait devant les obstacles qui empêchent l'assistance humanitaire d'atteindre ceux auxquels elle est destinée. M. Kittani a souligné que c'était aux Somalis eux-mêmes de faire en sorte que s'améliorent les conditions sur place, de façon à faciliter la livraison effective de cette aide.

Le 10 novembre 1992, le bataillon pakistanais s'est pour la première fois assuré la maîtrise de l'aéroport après que l'ONUSOM eut négocié avec les Somalis responsables de la sécurité de ces installations un accord prévoyant que 150 militaires pakistanais seraient déployés à l'aérogare et que 200 gardes somalis placés sous l'autorité de l'ONUSOM et portant son uniforme seraient déployés autour de l'aire de l'aéroport.

/...

Le 12 novembre, le général Aidid a exigé que les troupes des Nations Unies se retirent de l'aéroport, soutenant que les interlocuteurs somalis avec lesquels avait été négocié le déploiement de ces éléments n'étaient pas habilités à de telles négociations et qu'il fallait négocier un nouvel accord. Pour le général Aidid, si les troupes des Nations Unies ne se retiraient pas, le Représentant spécial du Secrétaire général porterait la responsabilité de ce qui pourrait arriver. M. Kittani a rappelé que la lettre d'accord signée le 12 août par M. Sahnoun prévoyait que l'ONUSOM assurerait la sécurité des opérations humanitaires (personnel, matériel et secours) au port et à l'aéroport de Mogadishu, sans qu'il ait été besoin d'aucun accord supplémentaire à cet effet. Sur mes instructions, M. Kittani a déclaré que les troupes des Nations Unies ne se retireraient pas et que le général Aidid aurait à répondre de toute action qu'il pourrait provoquer pour les y obliger.

Le 13 novembre, l'aéroport a été la cible d'intenses tirs de mitrailleuse, de canon sans recul et de mortier. Les troupes pakistanaises se sont vu contraintes de répondre. Aucun de leurs soldats n'a été touché et elles conservent la maîtrise de l'aéroport.

Au cours de cette même période, M. Ali Mahdi a interdit aux navires qui arrivaient d'accoster au port de Mogadishu, soutenant que les cargaisons étaient détournées au profit de la faction du général Aidid. Un certain nombre de bateaux transportant des secours humanitaires sont ainsi restés pendant plusieurs jours dans l'impossibilité de décharger, ce qui a entraîné pour eux des surestaries considérables. M. Ali Mahdi a averti que jusqu'à ce qu'il obtienne tout ce qu'il exigeait, notamment que l'ONUSOM s'assure la totale maîtrise du port, tout navire qui essaierait de pénétrer dans le port serait bombardé par l'artillerie. Le 23 novembre, après que mon représentant spécial eut déployé tous ses efforts de persuasion, M. Ali Mahdi a accepté que l'activité du port reprenne. Mais le 24 novembre, un navire du Programme alimentaire mondial qui transportait une cargaison humanitaire et tentait d'entrer dans le port a été bombardé par l'artillerie et un incendie s'est déclaré sur la passerelle.

J'ai reçu le 16 novembre de mon représentant spécial un bilan de la première semaine de sa mission en Somalie. Ce bilan fait ressortir les facteurs qui ont jusqu'à présent entravé la distribution des vivres et autres secours humanitaires, en particulier hors de Mogadishu. L'un des grands sujets d'inquiétude de mon représentant spécial, et de M. Sahnoun avant lui, est le fait qu'en l'absence d'un gouvernement ou d'une autorité capable de maintenir l'ordre public, les "autorités" somalies à tous les niveaux rivalisent pour accaparer tout ce qui a quelque valeur. Bien souvent, c'est la menace des armes et l'assassinat qui déterminent qui l'emporte. Ce ne sont partout que pillages et actes de banditisme. Au milieu de ce chaos, l'aide internationale fournie par les Nations Unies et les organismes bénévoles est devenue la principale (dans certaines régions la seule) source de revenus; elle est par conséquent l'objet des convoitises de toutes les "autorités", qui parfois ne sont rien d'autre que deux ou trois bandits possédant des armes. On en est arrivé au point où l'économie somalie repose essentiellement sur les secours humanitaires, et n'existerait pas sans eux.

/...

Parallèlement, les organismes donateurs se voient extorquer de fortes sommes d'argent liquide s'ils veulent pouvoir opérer. C'est ainsi qu'ils sont obligés d'acheter leur "protection" et, en particulier, de faire escorter par des Somalis leur personnel et leurs convois. On exige aussi qu'ils donnent de l'argent - ce qui ne peut être qualifié autrement que d'extorsion de pots de vin - à l'aéroport et au port ainsi qu'à tous les barrages routiers et points de contrôle s'ils veulent que les secours puissent franchir les innombrables lignes qui divisent le pays.

De plus en plus souvent aussi, les organisations de secours voient prendre de force leurs véhicules, piller leurs convois et leurs entrepôts et emprisonner leur personnel international. Au sud-ouest du pays, du fait des affrontements entre les partisans du général Aidid et ceux de l'ex-Président Siad Barré, il est devenu extrêmement difficile de faire parvenir l'aide humanitaire à la région de Baidoa et Bardera, de sorte qu'une très grande partie de la population meurt de faim.

Tout cela fait que, alors que des secours en très grandes quantités sont déjà prêts dans l'attente de la mise en oeuvre du Programme d'action des 100 jours, seule une part minime de l'assistance humanitaire parvient aux populations auxquelles elle est destinée. Aussi longtemps que l'on ne s'attaquera pas avec efficacité au problème de la sécurité et de la protection des secours, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ne seront pas en mesure de fournir en urgence toute l'aide dont la Somalie a besoin maintenant même.

Comme suite à la réunion sur l'assistance humanitaire à la Somalie qui s'est tenue les 12 et 13 octobre à Genève, j'ai demandé à mon représentant spécial, M. Kittani, et au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Jan Eliasson, de coprésider une réunion technique qui sera organisée du 3 au 5 décembre à Addis-Abeba et à laquelle participeront des gouvernements, des organismes des Nations Unies et des ONG, de même que, du côté somali, les mouvements politiques du pays, des notables de clans et des organisations bénévoles locales. Cette réunion sera pour la communauté internationale une bonne occasion de mettre en place avec les Somalis les dispositifs nécessaires pour que l'assistance humanitaire parvienne effectivement à toutes les régions du pays. Elle enclenchera aussi le processus qui permettra de reconstituer une société civile, et notamment d'offrir aux Somalis d'autres moyens d'existence que ceux que leur apportent les opérations de secours des Nations Unies.

Dans l'intervalle, il faut absolument mettre fin au règne omniprésent de l'extorsion et du chantage et établir des conditions de sécurité qui permettront de distribuer les secours. Il importe donc au plus haut point que les quatre bataillons supplémentaires de l'ONUSOM soient déployés en Somalie le plus rapidement possible.

Je dois à cet égard informer le Conseil que les autorités somalies n'ont consenti qu'au déploiement du bataillon canadien à Bossasso. Le détachement d'avant-garde de ce bataillon (150 militaires de tous grades) doit en principe arriver vers le 4 ou le 6 décembre et le reste des effectifs à la fin décembre.

/...

Toutefois, il n'a pas été possible, malgré tous les efforts de mon représentant spécial, d'obtenir des Somalis qu'ils consentent à un déploiement dans d'autres régions du pays, en particulier à Kismayo et Berbera, qui pourtant semblait devoir être accepté il y a peu de temps encore.

Je tiens à rendre ici un très sincère hommage au personnel de l'ONUSOM et des organismes des Nations Unies, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, qui s'emploient avec dévouement à sauver des êtres humains de la mort et à adoucir leurs souffrances.

Mais je ne saurais le cacher, les choses ne s'améliorent pas et les conditions qui règnent en Somalie depuis la chute du précédent régime font qu'il est extrêmement difficile à l'ONUSOM de réaliser les objectifs approuvés par le Conseil de sécurité. J'étudie cette situation avec la plus grande diligence et n'exclus pas qu'il puisse devenir nécessaire de revoir les fondements et principes de base de l'action des Nations Unies en Somalie.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI

-----